



VERSAILLES

DOSSIER MUTATION INTRA 2019

Pièces justificatives à fournir impérativement à
la DPE avant le 03/05/2019 à 16h

Discipline : _____ Code discipline : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Nom de naissance (si différent) _____ Date de naissance : / /

Tel : _____ Portable : _____

E-mail : _____@_____

Titulaire Stagiaire Ex-fonctionnaire titulaire

Si Ex-fonctionnaire, préciser ministère, Corps ou Service, Département d'exercice

.....

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE

Agrégé-e Certifié-e CPE PLP Autre

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité	Disponibilité	Détachement	CNED	Etab. Postcure
Congé formation		Congé longue maladie		Congé longue durée
Congé maternité		Congé parental	Autre	Précisez :

AFFECTATION EN 2018/2019

En établissement Sur une Zone de Remplacement (ZR)

ATP en établissement ATP en ZR

(ATP : Affectation à Titre Provisoire)

Avez-vous déposé un dossier de RQTH ? Oui Non

(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Service Education Nationale :

TITULAIRE : Echelon au 31/08/2018 :

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2018-2019)

STAGIAIRE : Echelon retenu à l'inter :

SITUATION FAMILIALE AU 01 SEPTEMBRE 2018

Célibataire	Marié-e	PACS	Veuf (ve)
Divorcé-e		Vie maritale (avec enfant)	

Votre conjoint(e) est-il en activité : oui, département d'exercice
non

Dans quel cadre faites-vous votre demande de mutation :

RC - Rapprochement de Conjoint APC - Autorité parentale conjointe

Nombre d'année(s) scolaires de séparation (y compris celle-ci) :

Mutation simultanée PI - Parent Isolé Convenance personnelle

Mesure de carte scolaire Réintégration

Calcul de votre barème

Calcul

A - ANCIENNETE DE SERVICE

- Echelon au 31/08/2018 par promotion 7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Echelon au 01/09/2018 par reclassement 7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Hors classe 7 pts / échelon + forfait 56 pts
- Hors classe agrégé 7 pts / échelon + forfait 63 pts
- Hors classe agrégé, 4^e échelon 98 pts si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/18
- Classe exceptionnelle.....7 pts / échelon + forfait de 77 pts dans la limite de 98 pts.

B - ANCIENNETE DANS LE POSTE (UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES)

- Par année de service 20 pts
- Par tranche de 4 ans 50 pts
- Service national 20 pts

(Accompli immédiatement avant une première affectation en qualité de titulaire)

C - PERSONNELS SORTANT DU DISPOSITIF DE L'EDUCATION PRIORITAIRE OU EX APV

Si affecté en 2018/2019 (titulaire ou TZR affecté à l'année)

- depuis 5 ans ou plus dans un même établissement : ancienneté de poste au **31/08/2019**

	REP+ et/ou Politique de la Ville	REP
ETB ou tous vœux restreints	100 pts	50 pts
COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement	250 pts	130 pts

et/ou

- dans un établissement précédemment classé APV : ancienneté de poste au **31/08/2015**

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 à 7ans	8 ans et plus
ETB ou tous vœux restreints	25 pts	50 pts	65 pts	75 pts	100 pts	150 pts
COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement	50 pts	100 pts	130 pts	150 pts	250 pts	300 pts

La bonification la plus intéressante sera retenue.

D – PERSONNEL ENTRANT EN EDUCATION PRIORITAIRE (possibilité de participer aussi au mouvement spécifique)

- un vœu précis établissement REP + 150 pts
- un vœu précis établissement REP ou politique de la Ville 80 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) tout poste EDUC PRIORITAIRE 60 pts

(Non cumulable avec les bonifications familiales)

E AGREGES DEMANDANT UNE AFFECTATION EN LYCEE

- un vœu précis ETB (portant sur un lycée)90 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) restreint au lycée120 pts

Compatible avec la bonification rapprochement de conjoint.

F – SITUATION INDIVIDUELLE

F1 – Stagiaire depuis 2016 n'ayant pas encore utilisé la bonification ou stagiaire en 2018/2019 ayant validé la bonification lors de la phase inter-académique 2019 (sur **un vœu au choix** indiqué avec précision en rouge sur l'accusé de réception) 15 pts

F2 – Stagiaire, ex-contractuel du second degré, MA, MI-SE, AED (validé à l'inter)

- un vœu COM et GEO sans exclusion de type d'établissement20 pts
- un vœu ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement150 pts

La bonification doit avoir été prise en compte à l'INTER 2019

F2 bis - Stagiaires ex. fonctionnaires hors Education nationale ou EN hors enseignement, éducation ou orientation (Vœu DPT correspondant à la dernière affectation ou ACA sans exclusion de type d'établissement) 1 000 pts

F3 - Situation des personnels ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)

- pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi 100 pts
(Uniquement sur les vœux GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA ou ACA sans exclusion de type d'établissement)

Transmettre la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé AVEC l'accusé de réception « formulaire de confirmation » et au plus tard le 10/05/19 en cas d'attribution postérieure au 04/04/19 et directement auprès de votre DPE

- après avis du rectorat (émis en Groupe de travail RQTH), sur tout vœu permettant d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé (Vœux conseillés sur GEO, ZR et DPT) 1 000 pts

Dossier à transmettre directement au médecin conseiller technique auprès du Recteur pour le 4 avril

Attention : LES BONIFICATIONS DE 1000 POINTS ET DE 100 POINTS NE SONT PAS CUMULABLES

F4 – Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR)

F4 – 1 TZR souhaitant obtenir une affectation sur poste fixe en établissement 150 pts
(sur vœu DPT de l'établissement d'affectation ou de rattachement (RAD), sans exclusion de type d'établissement)
Cumulable avec les bonifications « sortant du dispositif de l'éducation prioritaire » (voir C)

F4 – 2 Personnels affectés dans la même ZR : 25 points par année dans la même zone de remplacement (ZR),
+ 100 points forfaitaires si au moins 5 ans d'ancienneté sur la même ZR.

F5 - Personnels touchés par une **mesure de carte scolaire** en établissement..... 1 500 points
ou réintégré **après congé parental avec perte de poste** 1 000 points
(sur vœu ETB, COM, DPT, ACA sans exclusion de type d'établissement, ZRE, ZRD, ZRA)

F5 bis – Personnels de **retour de CLD**..... 1 500 points
(sur tous vœux sans exclusion de type d'établissement)

F6 – Réintégration à titre divers.

Pour les personnels sollicitant leur réintégration après disponibilité, détachement, mise à disposition, PACD, PALD, en période de reconversion pour changement de discipline 1 000 pts
(sur vœu DPT ou correspondant à la ZR de la dernière affectation ou ACA/ZRA sans exclusion de type d'établissement)

G SITUATION FAMILIALE OU CIVILE (Appréciée au 31.08.2018 et pour enfant à naître au 31.12.2018)

G1 – Rapprochement de conjoint (RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 150,2 pts

- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement 30,2 pts

RECONNAISSANCE DU STATUT DU CONJOINT :	
CONJOINTS MARIÉS	Photocopie du livret de famille
CONJOINTS PACSES	Justificatif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et un extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2018. Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 31/12/2018 pour les enfants à naître.
L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT :	
CONJOINT exerçant une activité professionnelle	Une attestation datée de 2018 de la résidence professionnelle précisant la nature du contrat du conjoint, la date d'embauche et sa durée (ex : CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers) Pour les contrats de formation professionnelle, d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel : la photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée
CONJOINT chef d'entreprise, auto-entrepreneur, commerçant et artisan	Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du chiffre d'affaire, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations...)
Promesse d'embauche	Promesse d'embauche signée et tamponnée pour une prise de poste au plus tard le 01/09/2018 Déclaration sur l'honneur d'engagement à occuper le poste proposé par le futur employeur.
CONJOINT en situation de chômage	Attestation récente d'inscription au Pôle Emploi Attestation de la dernière activité professionnelle indiquant la nature de l'activité et le lieu d'exercice compatible avec le lieu d'inscription au Pôle Emploi, la cessation d'activité doit être intervenue après le 31/08/2016
LA RESIDENCE PRIVEE DU CONJOINT (demande de rapprochement portant sur la résidence PRIVEE)	
Attestation professionnelle récente du conjoint Toute pièce utile justifiant du domicile récente (moins de 3 mois) : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...	

G2 – Par enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2019 (sous condition d’avoir obtenu le RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA , ACA sans exclure de type d’établissement 100 pts
- sur vœu COM, GEO , ZRE sans exclure de type d’établissement 25pts

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2019 : (certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2018)

ENFANT(S) NE(S)	Extrait d’acte de naissance ou copie du livret de famille Déclaration d’impôts mentionnant le nombre d’enfants à charge
ENFANT A NAITRE	Les certificats de grossesse, délivrés au plus tard le 31 décembre 2018 Pour les agents pacés ou en union libre attestation de reconnaissance anticipée antérieure au 31/12/18

G3 - Années de séparation (uniquement sur les vœux DPT et ACA)

Année(s) de séparation	CONGE PARENTAL ET/OU DISPONIBILITE POUR SUIVRE CONJOINT					
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années
ACTIVITE	0 année	0 point	30 points	60 points	90 points	100 points
	1 année	60 points	90 points	100 points	120 points	140 points
	2 années	100 points	120 points	140 points	160 points	180 points
	3 années	140 points	160 points	180 points	180 points	180 points
	4 années	180 points	180 points	180 points	180 points	180 points

G4 – Mutation simultanée entre conjoints

Deux stagiaires ou deux titulaires (vœux identiques et formulés dans le même ordre)

- vœux DPT – ZRD – ZRA – ACA sans exclure de type d’établissement 100 pts
- vœux COM – GEO – ZRE sans exclure de type d’établissement 30 pts

CONJOINTS MARIÉS	Photocopie du livret de famille
CONJOINTS PACSES	Justificatif établissant l’engagement dans les liens d’un PACS et/ou extrait d’acte de naissance portant l’identité du partenaire et le lieu d’enregistrement du PACS.
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2018. Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 31/12/2018 pour les enfants à naître.

G5 – Autorité parentale conjointe (APC) (enfant(s) de moins de 18 ans au 31/08/19)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA , ACA sans exclure de type d’établissement 150,2 pts
- + 100 pts par enfants
- sur vœu COM, GEO , ZRE sans exclure de type d’établissement 30,2 pts
- + 25 pts par enfants

**Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d’exercice du droit de visite ou de l’organisation d’hébergement.
Toutes pièces officielles attestant de l’autorité parentale conjointe
Toutes pièces attestant de l’activité professionnelle de l’autre parent (voir la rubrique « activité professionnelle » du tableau précédent)
Copie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d’acte de naissance de l’enfant**

G6 – Situation de parent isolé (enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/19)

En absence de pièces justificatives du nombre d’enfant à charge, un seul enfant sera pris en compte.

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA , ACA sans exclure de type d’établissement 150 pts
- + 100 pts par enfants
- sur vœu COM, GEO , ZRE sans exclure de type d’établissement 30 pts
- + 25 pts par enfants

**Copie du livret de famille ou extrait d’acte de naissance de ou-des ’enfants (OBLIGATOIRE MEME s’ils sont fournis à l’INTER)
Toutes pièces officielles attestant de l’autorité parentale unique
Toutes pièces attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l’enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu’en soit la nature.**

Total :

Dossier syndical à retourner aux : **Elu-e-s Paritaires de la CGT Educ’action Versailles,
La Rotonde 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 Nanterre**

(Joindre impérativement la photocopie de l'accusé de réception, signé dans votre établissement, accompagnée de toutes les pièces justificatives donnant droit aux bonifications)

Attention, il est indispensable de consulter **les barèmes retenus** qui seront affichés **le 12 avril** sur Iprof/Siam. En cas d’erreurs, contactez très vite nos élu-e-s paritaires par mail **eluscgtversailles@gmail.com** ou au **06 40 16 79 39**